

<p align="center">REGLEMENT DE LA CONSULTATION BROYAGE DE VALLEES 2020</p>

Type de Marché : Marché de Travaux

Maître d'Ouvrage :

Communauté de Communauté Entre Beauce et Perche

2 rue du Pavillon 28120 Illiers-Combray

Tél : 02.37.24.32.45 E-mail : contact@entrebeauceetperche.fr

Objet du marché : Broyage de Vallées pour l'année 2020

Lieu d'exécution des travaux : Une partie du territoire de la Communauté de Communes entre Beauce et Perche, conformément aux plans fournis.

Caractéristiques principales :

Marché composé de 6 lots dont la constitution est indiquée dans le cahier des clauses particulières.

Durée du marché : La durée du marché est de 2 mois et 11 jours. La réception des travaux devra avoir lieu, au plus tard, le 26 septembre 2020.

Critères d'attribution :

Offre économiquement la mieux-disante. La collectivité se réserve la possibilité de négocier ou de ne pas négocier.

Type de procédure :

Procédure adaptée

Date limite de réception des offres :

10 juillet 2020 à 17 h 00

Durée de validité des offres :

60 Jours

Présentation des offres :

Il est donné la possibilité de présenter une offre pour plusieurs lots.

L'Acte d'Engagement de chaque lot pour lequel l'entreprise remettra une offre, ci-joint, devra être rempli et signé.

Remise d'un devis par lot indiquant le montant total H.T. et T.T.C. pour le broyage de l'ensemble des vallées du lot concerné en précisant le type de travaux prévus et exclus.

Un document précisant les moyens techniques et humains mis à disposition devra être fourni consistant notamment à offrir la garantie que le candidat dispose de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière ou des capacités techniques et

professionnelles nécessaires à l'exécution du marché public. Les documents en application de l'article D.8222-5 du code du travail seront fournis.

Le candidat produit à l'appui de sa candidature : une déclaration sur l'honneur pour justifier qu'il n'entre pas dans les cas mentionnés aux articles L 2141-1 à L 2141-11 du Code de la Commande Publique et notamment qu'il est en règle au regard des articles L. 5212-1 à l'article L. 5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés, conformément à l'article 48 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

Adresse à laquelle les offres doivent être envoyées :

Transmission par voie dématérialisée

Le dépôt des candidatures et/ou des offres est possible exclusivement sur le profil acheteur de la Communauté de Communes Entre Beauce et Perche, à l'adresse URL suivante : <http://www.amf28.org/entrebeauceetperche/>